

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2023 sous le numéro de dépôt 328

SAS AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon - Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

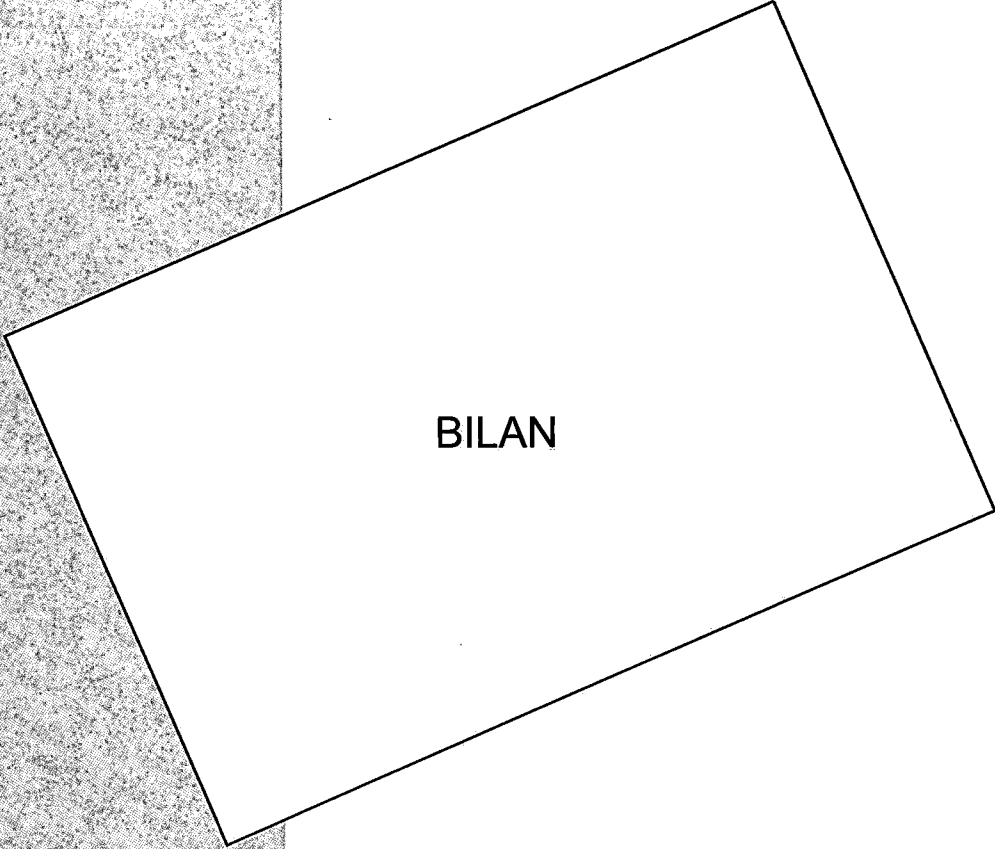
Activité : Commissariat aux comptes

SIRET : 32646568900056

NAF : 6920Z

Sommaire

BILAN	3
Bilan	4
Détail du bilan	7
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS	9
Compte de résultat	11
Détail du Compte de résultat	13
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION sur 2 ANS	15
Soldes intermédiaires de gestion	16
Détail des soldes intermédiaires de gestion	17
DOSSIER DE GESTION	19
ANNEXES	37
ETATS FISCAUX	47



BILAN

SAS AGM AUDIT LEGAL



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 703	4 703		
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	25 186	25 112	74	2 383
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 966		5 966	5 749
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	78 846	29 815	49 031	51 123
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	15 000		15 000	15 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	66 632		66 632	73 696
Fournisseurs débiteurs	34 931		34 931	31 949
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 705
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 497		1 497	1 444
Autres créances	950		950	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 015		3 015	3
Charges constatées d'avance	18 651		18 651	18 035
TOTAL ACTIF CIRCULANT	140 676		140 676	142 832
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	219 522	29 815	189 706	193 954

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	36 784	36 331
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	6 314	454
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	94 248	87 934
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	112	1 212
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	112	1 212
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 293	11 258
<i>Personnel</i>	34 645	42 674
<i>Organismes sociaux</i>	25 793	26 512
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	134	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	20 525	21 179
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	958	3 185
Dettes fiscales et sociales	82 054	93 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	95 458	106 020
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	189 706	193 954



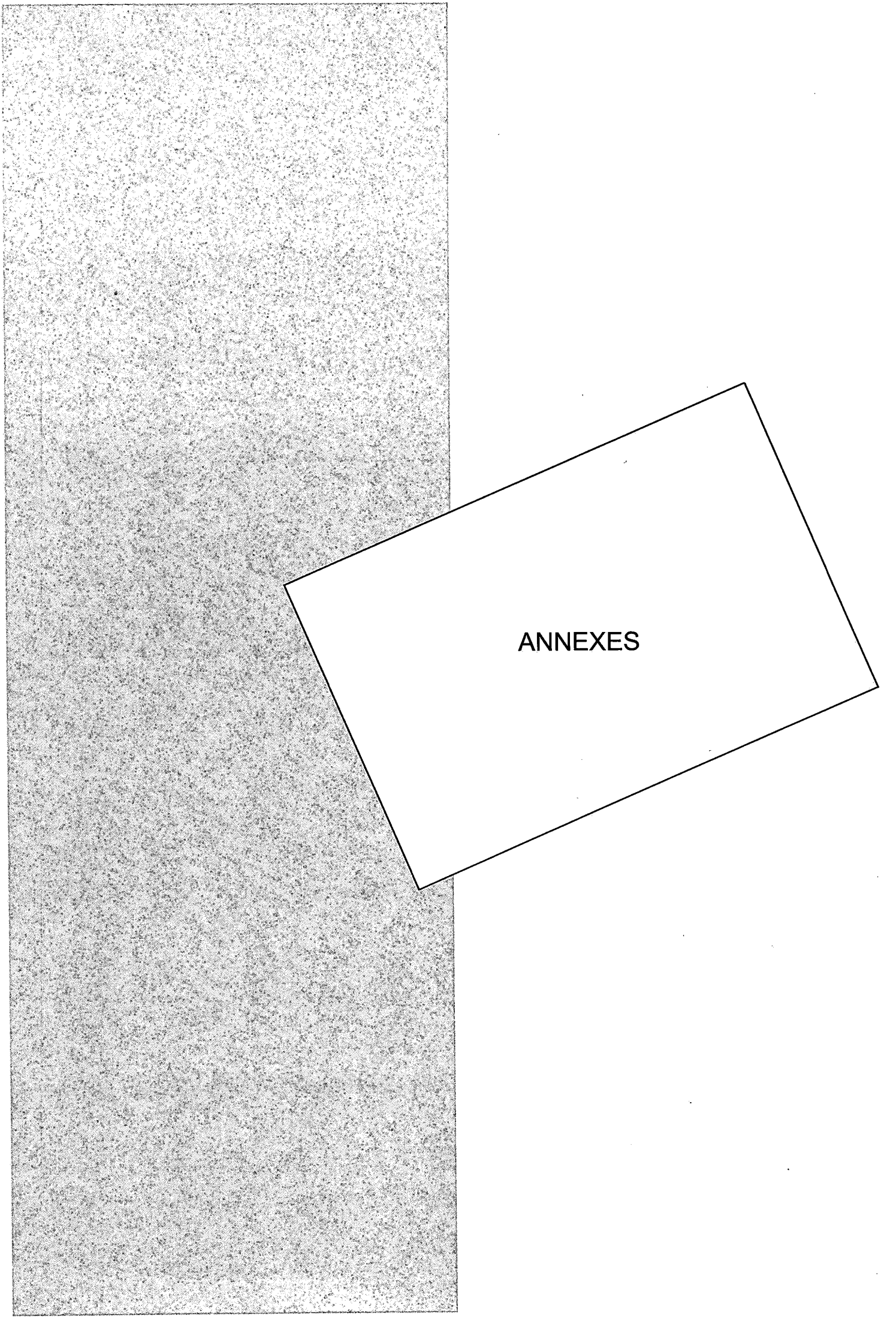
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS

SAS AGM AUDIT LEGAL



Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	776 285	674 733	101 552	15,05
Production stockée		10 000	-10 000	-100,00
Autres produits	170	1 540	-1 370	-88,95
Total	776 455	686 272	90 182	13,14
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	460 690	379 002	81 688	21,55
Total	460 690	379 002	81 688	21,55
MARGE SUR M/SES & MAT	315 765	307 270	8 494	2,76
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 153	5 170	-2 017	-39,02
Salaires et Traitements	208 342	217 522	-9 179	-4,22
Charges sociales	87 745	73 721	14 024	19,02
Amortissements et provisions	7 012	8 265	-1 253	-15,16
Autres charges	17	104	-87	-83,73
Total	306 270	304 782	1 487	0,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 495	2 488	7 007	281,64
Charges financières	2 805	2 376	429	18,04
Résultat financier	-2 805	-2 376	-429	18,04
RESULTAT COURANT	6 690	112	6 578	NS
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	376	-342	718	-209,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 314	454	5 860	NS



ANNEXES

SAS AGM AUDIT LEGAL



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 189 706 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 314 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 780	4 703	5 780	4 703
Immobilisations incorporelles	48 771	4 703	5 780	47 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 254			23 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 186			25 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 749	217		5 966
Immobilisations financières	5 749	217		5 966
ACTIF IMMOBILISE	79 706	4 920	5 780	78 846

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 703		217	4 920
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 703		217	4 920
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 780			5 780
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 780			5 780

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 780	4 703	5 780	4 703
Immobilisations incorporelles	5 780	4 703	5 780	4 703
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 871	2 309		23 180
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	22 803	2 309		25 112
ACTIF IMMOBILISE	28 583	7 012	5 780	29 815

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 128 627 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 966		5 966
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 632	66 632	
Autres	37 377	37 377	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 651	18 651	
Total	128 627	122 661	5 966
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	12 452
Total	12 452

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 95 458 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	112	112		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 293	13 293		
Dettes fiscales et sociales	81 998	81 998		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	56	56		
Produits constatés d'avance				
Total	95 458	95 458		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	56			

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	177
Autres chges de pers. à payer	24 645
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	10 351
Charges sociales - charges à payer	4 200
Total	49 372

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 651		
Total	18 651		

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €
Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL
326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JANVIER 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 20 euros. En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 6 314€, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **6 314,00 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **6 314,00 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2021

- Dividende global distribué : 0 €
soit, par titre : 0 €

Exercice : 31/08/2020

- Dividende global distribué : 15 000.00 €
soit, par titre : 5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
soit, par titre : 12.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

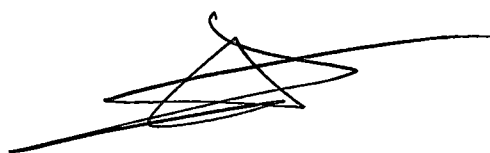
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte des opérations intervenues entre la société AGM AUDIT LEGAL et la société Y.L. AUDIT, présidente de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JANVIER 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 6 314 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **6 314,00 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **6 314,00 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2021

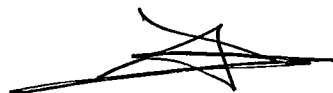
- Dividende global distribué : 0 €
soit, par titre : 0 €

Exercice : 31/08/2020

- Dividende global distribué : 15 000.00 €
soit, par titre : 5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €
soit, par titre : 12.00 €



Certifié conforme
Le Président
Y.L.AUDIT
Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JANVIER 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 6 314 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **6 314,00 €**

- La totalité au poste Autres Réserves : **6 314,00 €**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2021

- Dividende global distribué : 0 €

soit, par titre : 0 €

Exercice : 31/08/2020

- Dividende global distribué : 15 000.00 €

soit, par titre : 5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : 36 000.00 €

soit, par titre : 12.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JANVIER 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 août 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/08/2022 12 mois	31/08/2021 12 mois
BILAN ACTIF		
Immobilisations incorporelles	42 991	42 991
Immobilisations corporelles	74	2 383
Immobilisations financières	5 966	5 749
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 031	51 123
Stocks et en-cours	15 000	15 000
Créances	104 010	109 794
Clients et comptes rattachés	66 632	73 696
Autres créances	37 378	36 098
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 015	3
Charges constatées d'avance	18 651	18 035
TOTAL ACTIF CIRCULANT	140 676	142 832
TOTAL ACTIF	189 706	193 954

BILAN Durée	31/08/2022 12 mois	31/08/2021 12 mois
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	46 500	46 500
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	36 784	36 331
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	6 314	454
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	94 248	87 934
Emprunts et dettes financières diverses	112	1 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 293	11 258
Dettes fiscales et sociales	82 054	93 549
Autres dettes		
TOTAL DETTES	95 458	106 020
TOTAL PASSIF	189 706	193 954

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/08/2022 12 mois	31/08/2021 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	776 285	674 733
Production stockée et immobilisée	0	10 000
Coût des achats et charges externes	460 690	379 002
MARGE BRUTE	315 595	305 731
Impôts, taxes et versements assimilés	3 153	5 170
Charges de personnel	296 087	291 243
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 354	9 318
Autres produits	1 540	1 540
Dotations aux amortissements et provisions	7 012	8 265
Autres charges	17	104
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 495	2 488
Résultat financier	- 2 805	- 2 376
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6 690	112
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	376	-342
RESULTAT NET COMPTABLE	6 314	454

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 776 285 € contre 674 733 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 15,05 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 766 960 € contre 683 784 € l'exercice précédent, soit une hausse de 12,16 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 9 495 € contre 2 488 € pour l'exercice précédent, marquant une augmentation de 281,63 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est positif.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 6 314 €, représentant 0.81 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 454 €, soit 0,07 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons porter tous nos efforts sur le développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 454 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 6 314,00 €

- La totalité au poste Autres Réserves : 6 314,00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2021

- Dividende global distribué :	0 €
soit, par titre :	0 €

Exercice : 31/08/2020

- Dividende global distribué :	15 000.00 €
soit, par titre :	5.00 €

Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué :	36 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 20 euros.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société détient 1 action de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention visée audit article n'est intervenue au titre au titre de l'exercice clos le 31 août 2022.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.



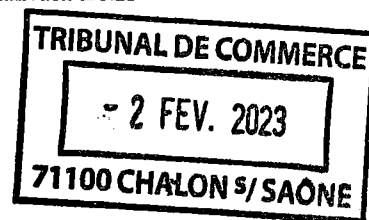
Le Président
Y.L. AUDIT
Représentée par Yves Llobell

Greffé du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Saint Marcel, le 31 janvier 2023

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL



Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2022,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,02 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS
AGM AUDIT LEGAL